

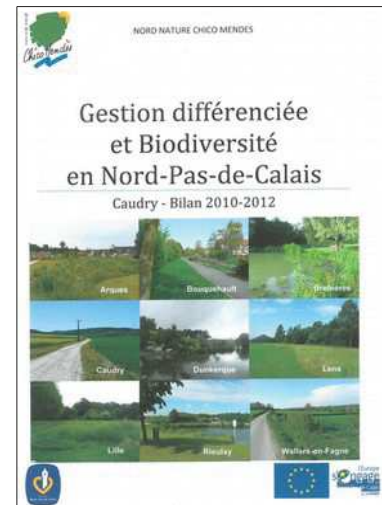
GESTION DIFFERENCIEE

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Caudry a entrepris une démarche de gestion différenciée :

- inventaire du patrimoine arboré (2007),
- établissement d'inventaires sur la biodiversité (2013-2015),
- formation des agents,
- modification des pratiques ...

Aujourd'hui, elle passe un nouveau cap avec :

- l'établissement d'un plan hiérarchisant les typologies d'espaces et les entretiens qui y sont associés,
- la réalisation d'un plan de désherbage.



GESTION DIFFERENCIEE : LE PLAN DE DESHERBAGE

Une modification des pratiques de désherbage :

L'objectif « zéro phyto » a conduit une profonde modification de l'approche de gestion des espaces verts et des voiries :

- En 2011 : le premier plan de désherbage distinguait deux zones : les zones traitées et zones non traitées, ainsi que les zones identifiées comme sensibles (bassin de rétention),
- En 2012 : les produits chimiques et désherbants étaient interdits dans les écoles et à leurs abords.

Pour une meilleure gestion des produits :

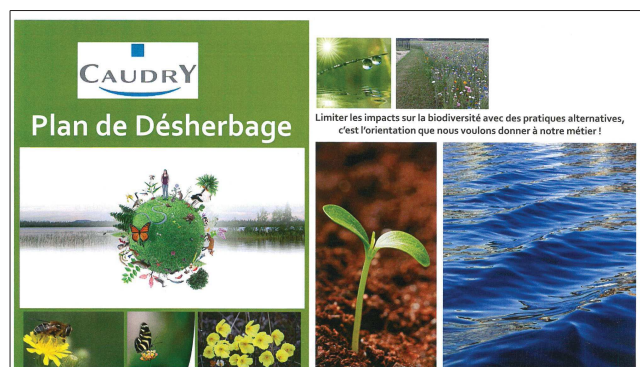
- la ville a engagé l'aménagement des locaux du service espaces verts,
- aujourd'hui, la ville ne procède plus à l'application de désherbants chimiques polluants,
- les prestations sur les cimetières et terrains de sports ont été confiées à des sociétés,
- les techniques alternatives se sont développées...



Des alternatives et des nouveaux outils pour remplacer les produits désherbants :

- paillage des massifs
- décapage de schistes
- balayage mécanique ...

Aujourd'hui le plan de désherbage distingue à la fois les modalités de gestion mais aussi la notion de tolérance.



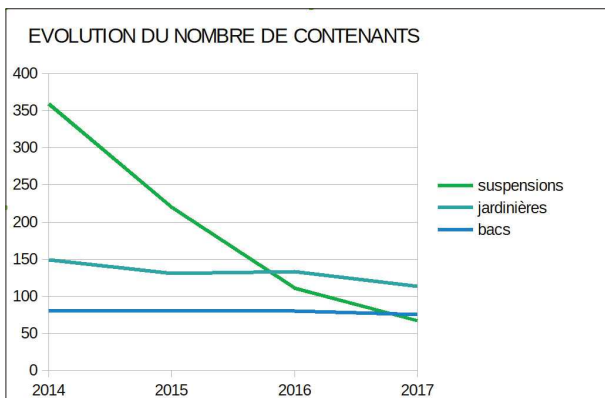
GESTION DIFFERENCIEE : LA GESTION DE L'EAU

Des mesures pour réduire la consommation d'eau :

- limitation des contenants hors sol :
 - . suspensions
 - . bacs
 - . jardinières
- paillage des massifs
- choix des végétaux :
 - . utilisation de plantes vivaces, ou couvre-sols,
 - . utilisation de végétaux adaptés au climat ...
- évolution des contenants
- arrosage intégré, pour les « espaces de représentation »
- création de bacs de récupération d'eau de pluie...



Evolution du fleurissement hors sol : ... au profit d'autres modes d'ornement



Depuis 2014, le service Espaces Verts a profondément modifié ses pratiques :

- Les annuelles fortes consommatrices d'eau sont progressivement remplacées par des massifs de vivaces ;
- La Ville a aussi procédé à la suppression de suspensions, bacs et jardinières.

L'usage de suspensions bacs et jardinières a fait l'objet d'une hiérarchisation en adéquation avec les enjeux de valorisation du patrimoine.

Suppression de contenants : plantation de végétaux en pleine terre



GESTION DIFFERENCIEE : LA COUVERTURE DES SOLS



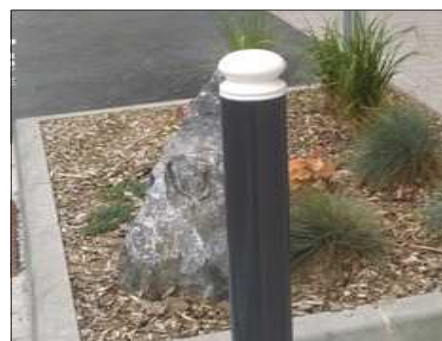
Différentes techniques de paillages :

1. Les végétaux broyés :

Issus des travaux de taille, ces produits au faible coût permettent à la fois de recycler les déchets de tailles mais aussi de couvrir les sols des espaces de nature. Leur usage reste limité aux espaces de la trame verte, des parcs et grands espaces verts.

2. Le mulch en plaquette de peuplier :

Calibrés, ces matériaux recouvrent les nouveaux espaces plantés du Centre-Ville et ornent même les bacs de la Place du Général de Gaulle.



3. Les paillettes de chanvre,

De couleur claire, durable et écologique car la culture du chanvre ne nécessite quasiment aucun pesticide ni engrais, ces paillettes sont testées cette année sur les giratoires des axes structurants et dans les massifs du Centre-Ville.

4. Le mulch minéral :

Le mulch minéral est testé cette année sur le nouveau giratoire, rue Briand.

La pouzzolane est une roche poreuse et légère, composée de scories volcaniques. Sa couleur rouge ou noire, est très décorative.



5. La plantation des pieds d'arbres et de haies :

La plantation de couvre-sols (géranium, pervenche, ...) peut aussi remplacer le paillage dans certains espaces :

- ici le long d'une haie de charmille
- plus loin, au pied d'un arbre tige.



GESTION DIFFERENCIEE : LA GESTION DES TONTES



Une évolution des pratiques de tonte :

- création d'une équipe « mulching »,
- diminution des zones en tonte rase,
- modification des hauteurs de coupe,
- gestion des pieds d'arbre,
- suppression des petites surfaces par la plantation de couvre-sols...

Organisation du service en trois équipes autour de trois procédés :

1. Les gazons accompagnant le fleurissement : tonte rase

Hauteur de coupe : 3 à 5 cm
Fréquence : tous les 10 à 15 jours
Lieux : giratoires et massifs du Centre-Ville
Spécificité : peut être équipé d'arrosage intégré



2. Le « mulching »

Encore limité en 2015 à deux grands espaces (Parc Bois Thierry et Quartier Maupassant), cette technique s'est généralisée sur les espaces initialement traités par des tontes régulières.

L'ensemble des secteurs concernés est géré alternativement par une tonte avec ramassage et une tonte « mulching ».

Hauteur de coupe : 7 à 9 cm
Fréquence : 1 mulch + 1 ramassage / mois
Lieux : généralisé aux quartiers résidentiels
Spécificité : pieds d'arbres laissés en prairie.

3. Les prairies

- prairies de fauche tardive :

Hauteur de coupe : 9 à 10 cm
Fréquence : 2 fauches / an
Lieux : Espaces nature et grands espaces (parcs...)

Spécificité : tonte des abords, bordure de chemin ...

- prairies fleuries :

Hauteurs : selon mélange
Durée : 2 à 3 ans
Lieux : grands espaces espaces nature ou entrées de ville
Spécificité : pré-verdissement et/ou fleurissement



LA GESTION DU PATRIMOINE ARBORE EN MILIEU URBAIN



En 2007, soucieuse de l'évolution de son patrimoine végétal, la Ville de Caudry a procédé à une étude environnementale et paysagère de son patrimoine arboré.

Depuis, durant ces 10 dernières années, la Ville n'a eu de cesse de renouveler ce patrimoine vieillissant :

- remplacement des peupliers et arbres malades
- adaptation des plantations aux contraintes urbaines
- diversification des essences et des ports
- plantation d'arbres fruitiers
- formation du personnel à la taille douce
- valorisation des arbres isolés et des bosquets.

Parallèlement à ce renouvellement, les Services Techniques ont poursuivi les méthodes d'entretien et de taille (taille têtard, dégagement des façades ...) sur certains anciens alignements afin de s'adapter aux contraintes urbaines afin de conserver les alignements structurants de certains axes.

